

(26/6/20) Ondes.Brussels a publié son 5ème rapport et l'a envoyé aux représentants politiques fédéraux et régionaux wallons et bruxellois, ainsi qu'aux bourgmestres et échevins de la santé des communes bruxelloises et wallonnes. Ce rapport démonte les 20 faux arguments les plus couramment étalés dans les journaux, martelés dans les commissions parlementaires ou utilisés par les autorités pour rassurer les citoyens inquiets... Vous pouvez le consulter ou le télécharger ici : <https://ondes.brussels/rapportjuin2020>

1) Les expositions dues aux antennes seraient moindres que celles dues au téléphone mobile.

2) Avec la 5G 'light', rien n'aurait changé puisqu'elle exploite les fréquences actuellement allouées à la 3G

3) Progressivement les technologies plus anciennes seraient délaissées au profit de la 5G

4) Avec la 5G, nous serions moins exposés que dans la configuration actuelle avec les 2G, 3G et 4G. Le

rayonnement global ne serait pas augmenté

5) La portée plus faible des rayonnements de la 5G réduirait notre exposition. Les bâtiments nous

protègeraient des rayonnements de la 5G

6) La densification du réseau d'antennes réduirait notre exposition puisque les antennes seraient moins

puissantes.

7) Les antennes intelligentes permettraient de réduire la durée d'exposition puisque leurs faisceaux

dynamiques ne cibleraient que les appareils qui en ont besoin.

8) Les rayonnements de radiofréquences utilisés pour la télécommunication sans fil ne seraient pas

capables d'endommager les tissus vivants puisqu'ils n'ont pas une énergie suffisante

9) Une exposition aux rayonnements de la télécommunication sans fil présenterait moins de risque

qu'une exposition aux rayonnements du soleil

10) La classification des rayonnements de radiofréquences des technologies sans fil en catégorie 2B

(possiblement cancérigènes) ne devrait pas nous inquiéter. Le risque serait équivalent au

risque associé

à la consommation de cornichons et moindre que celui associé à la consommation de café chaud

11) Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre de cas de cancers imputables à l'utilisation des

téléphones portables

12) La littérature scientifique n'amènerait pas de preuves de la nocivité des rayonnements des

technologies sans fil. Aucune étude ne montrerait de manière convaincante l'existence d'effets

13) Les scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme ne seraient pas impartiaux ou ne seraient pas

spécialistes en la matière. Ils ne sélectionneraient que les études qui étayaient leur argumentation

14) Le principe de précaution serait invoqué abusivement.

15) Il n'y aurait pas d'explication plausible à l'impact sanitaire des rayonnements non ionisants des

technologies sans fil quand les niveaux d'exposition sont inférieurs aux normes en vigueur.

16) L'électrohypersensibilité s'expliquerait par le seul effet nocebo. Les troubles présentés par les

personnes électrohypersensibles seraient psychosomatiques.

17) Les normes actuelles garantiraient la protection de la santé publique et des êtres vivants.

18) L'approche de l'ICNIRP consisterait à prendre en compte l'ensemble des études publiées et à

estimer leur degré de validité pour se forger un avis global.

19) La 5G exploite les mêmes ondes que les technologies antérieures et ne présenterait donc pas de

risque accru par rapport aux technologies existantes.

20) Les ondes millimétriques seraient arrêtées par la peau et donc sans danger. Leurs effets sur la santé

seraient négligeables.

voir aussi www.teslabel.be/outils/427-que-repondre-a-nos-detracteurs-